

# RAPPORT D'ORIENTATION

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux,  
Chers Collègues Maires, Adjointes et Présidents de communauté,

Le 14 Juin 2014, je vous accueillais, en votre qualité de nouveaux élus du scrutin de Mars 2014, pour vous souhaiter la bienvenue dans vos nouvelles fonctions communales ou intercommunales et vous présenter notre association.

Presqu'un an s'est écoulé depuis et vous avez déjà pu, pour la plupart d'entre vous, prendre la pleine mesure de l'ampleur de vos fonctions et de vos responsabilités.

Comme à chaque renouvellement de mandat, l'apprentissage a été rapide et j'espère que nous y avons contribué grâce aux nombreuses formations proposées depuis un an. Mais il a été particulièrement rapide cette année en raison de la nécessité de s'adapter sans tarder à un contexte de plus en plus difficile, lié à l'accumulation de réformes visant à faire évoluer les périmètres, à mutualiser les moyens, à faire participer les collectivités à l'effort national de redressement des comptes, toutes choses acceptables en soi, mais conduites dans la précipitation la plus totale alors qu'elles correspondent à des évolutions structurelles de plus long terme.

J'en veux pour preuve la baisse des dotations de plus de 30 % sur 3 ans qui fait porter un effort financier disproportionné et injuste aux communes et intercommunalités. J'ai lu récemment que le gouvernement se réjouissait de la baisse du déficit public en 2014 au-delà des prévisions (4% au lieu de 4,4 %). C'est effectivement une bonne nouvelle pour notre pays qui vise ainsi un retour prochain aux 3 % de déficit des critères de Maastricht mais je m'interroge sur le calcul de ce chiffre. En effet, lorsqu'on sait que les critères européens intègrent les emprunts pour l'investissement public dans le déficit des administrations publiques, alors qu'ils créent de la richesse, on peut légitimement craindre un recul du niveau d'équipement de notre pays et donc une baisse d'activité de nos entreprises et une hausse du chômage.

Quoiqu'il en soit, l'Association des Maires de France reste très mobilisée sur ce dossier et demande une révision et un rééchelonnement de ce plan triennal de baisse des dotations qui est en cours de négociation avec le Premier Ministre. Elle s'appuie pour ce faire sur le soutien des 15 000 communes et intercommunalités

qui ont délibéré sur la motion qu'elle a proposée en 2014 et qui a notamment fait l'objet d'un vote de notre dernière assemblée générale et d'un relais auprès de nos adhérents (138 délibérations des communes et communautés de Maine et Loire).

Autre sujet de préoccupation : le projet de loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République, déposé par le Gouvernement afin de repenser les relations entre les communes et l'intercommunalité, en augmentant la taille minimale des communautés (20 000 habitants) et en renforçant leurs compétences par des transferts obligatoires (tourisme, eau et assainissement) et par la suppression de l'intérêt communautaire, qui permet, au sein d'une même compétence, d'ajuster le curseur entre ce qui est voté expressément comme relevant de l'intercommunalité et ce qui reste à la commune, parce que plus facile à gérer à ce niveau.

Ces mesures en elles-mêmes sont très contraignantes et le seuil unique de 20 000 habitants, confirmé en première lecture le 10 Mars dernier par l'Assemblée Nationale est une absurdité technocratique, selon les mots de l'AMF, qui prône une définition départementale des seuils, adaptée aux réalités et aux spécificités des territoires.

Toujours est-il que cette situation nous conduit à une réflexion accélérée, sur la base de **textes non votés**, pour arriver à valider au **31 Décembre 2015** un Schéma de Coopération Intercommunale ayant recueilli l'avis de toutes les collectivités concernées (pratiquement toutes les communautés et communes de Maine et Loire vont être concernées par un projet de fusion, d'élargissement, de retrait !). Je pense que M. le Préfet, tout à l'heure, nous dira comment il entend accomplir cette gageure dans de bonnes conditions.

Comme une bonne chose n'arrive jamais seule, un amendement gouvernemental, adopté par l'Assemblée, prévoit l'élection au suffrage universel direct sans fléchage des conseils communautaires, au prochain renouvellement. Cela revient à dire que l'on va créer une nouvelle collectivité territoriale, qui ne pourra que prendre la place des communes dans une nouvelle conception technocratique de l'administration locale. Cette mesure participe du mouvement général, relayé au niveau européen, de dénigrement du modèle communal français, en oubliant tout simplement que ce système est plébiscité par les français et qu'il est une garantie contre l'isolement et la précarisation des plus fragiles.

Pour toutes ces raisons, je vous demande aujourd'hui de vous prononcer sur le texte de la motion qui vous est proposée.

**Vote**

Je vous remercie. Ce vœu sera adressé à M. le Préfet et à l'AMF.

Dans le même ordre d'idée, sur un sujet plus pratique, un vœu m'est proposé par

Mme le Maire de Fontevraud l'Abbaye concernant la procédure de délivrance des procurations qui se fait exclusivement dans les gendarmeries et les commissariats. Ceux-ci s'acquittent très bien de leur tâche mais, afin de promouvoir une meilleure participation des électeurs lors des scrutins, il serait souhaitable, sous des conditions de garantie et d'impartialité, et pour les communes qui le souhaitent, d'envisager la délivrance en mairie, lieu de proximité par excellence.

**Vote**

\* \* \*

A ce niveau de mon intervention, je souhaiterais partager avec vous ce qui fait la force de notre communauté, à savoir cet engagement toujours renouvelé au service de l'intérêt général, à travers l'évocation de nos collègues disparus et de ceux qui leur ont succédé :

*Maire décédé en activité*

M. Yves MANCEAU, Maire de QUERRE

*Anciens Maires décédés*

M. Georges PROD'HOMME, Ancien Maire de THORIGNE D'ANJOU  
M. André FOUCHET, Ancien Maire de SAULGE L'HOPITAL  
M. Michel ROUSSEAU, Ancien Président de la Communauté de Communes du HAUT ANJOU  
M. Gérard LAURIOUX, Ancien Maire de LOUERRE  
M. André COURTIAUD, Maire Honoraire de GENNES  
M. André THIBAUT, Maire Honoraire du LION D'ANGERS  
M. Roland GUYONNEAU, Ancien Maire de LA DAGUENIERE  
M. Yves VIGOUROUX, Ancien Maire du COUDRAY MACOUARD  
M. Paul COTTENCEAU, Maire Honoraire de LA CORNUAILLE  
M. Maurice LIHOREAU, Ancien Maire de FONTAINE MILON

*Nouveaux maires élus*

Depuis les élections municipales, certaines communes ont déjà connu un changement de maire et je souhaite aujourd'hui accueillir ces nouveaux élus parmi nous :

Mme Laurence DELAUNAY, Maire de Cizay-la-Madeleine, élue en Mars 2015

M. Patrick DAUGER, Maire de Querré, élu en Mars 2015

Mme Françoise SERRIERES, Maire de Nueil sur Layon, élue en Mars 2015

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je souhaiterais conclure cette intervention sur le rôle de notre association. Dans les difficultés qui sont aujourd'hui les nôtres, au niveau national et dans chacune de nos collectivités, il nous faut resserrer les rangs pour défendre nos intérêts, mais aussi pour défendre une certaine idée de l'organisation sociale de notre pays, dans laquelle les élus locaux jouent un rôle indispensable de proximité et de solidarité au contact des citoyens. Notre association doit être unie dans cet objectif, au-delà des différences politiques et des intérêts catégoriels car c'est l'avenir de notre société qui est en jeu.

Merci de votre attention.